

AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE

Stagiaire : Monsieur Abdelghani ABDELOUHAB

A l'attention de Mme LAFORGIA Cécile

Monsieur Abdelghani ABDELOUHAB a suivi du 23 au 24 juillet 2026, pour une durée de 1.5 jour(s), le stage de formation à la prévention du risque électrique organisé par HP Formation (lieu : HP Formation - Saint Maurice I Exil-38550 ST MAURICE L'EXIL) animé par Mahdi NASRI, et intitulé : Recyclage B1V-B2V Essai-BR-BC-H0V H0/H0V - B1V - B2V - BR - BC

Au cours de ce stage, Monsieur Abdelghani ABDELOUHAB a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors de ces opérations.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

Nous émettons donc un avis :

- ☒ Avis Favorable
☐ Avis Défavorable

Joel PLAY
Directeur

HP FORMATION
EUROPE PARC
Z.A les 2 B - chemin du Derontet
01360 BELIGNÉUX
RCS Bourg en Bresse 501 530 380
SAS 150 000 euros



TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE

TITULAIRE : M. Abdelghani ABDELOUHAB		L'EMPLOYEUR : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS-INDUS		
Fonction : AEI		Service/Affectation :		
Personnel	Symbole habilitation et attribut	Champ d'application		
		Domaine de tension	Ouvrages ou install. concernés	Indications supplémentaires
Travaux d'ordre NON électrique				
Exécutant	H0/H0V	HTA		
Chargé de Chantier				
Opérations d'ordre électrique				
Exécutant	B1V	BT/TBT		
Chargé de travaux	B2V	BT/TBT		
Chargé d'intervention BT	BR	BT<=1000V/BT<=400V AC/TBT		
Chargé de consignation	BC	BT/TBT		
Chargé d'opérations spécifiques				
Chargé d'opérations spécifiques HT				
Habilité Spécial				

Document Supplémentaire : NON

L'absence d'une indication a valeur d'interdiction

Le titulaire : Date et signature
M. Abdelghani ABDELOUHAB

Pour l'employeur : Nom, prénom, fonction, date et signature
LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS-INDUSTRIE ET
 LAFORGIA Cécile
 Directrice d'Agences Multi-Sites

VALIDITE : 23/07/2029

Beligneux, le 24 juillet 2026

**LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS-INDUSTRIE
ET BATIM**

Mme LAFORGIA Cécile

LIP PEAGE DE ROUSSILLON

91 Bis, Rue de la République

38 550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

ANNEXE AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE

Stagiaire : Monsieur Abdelghani ABDELOUHAB

Madame,

Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé(e), l'employeur doit s'assurer :

- que les symboles proposés à l'issue de la formation sont cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente habilitation
- que le domaine d'application de l'habilitation est convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé
- que la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces opérations
- que la personne concernée possède les aptitudes, notamment médicales, à l'accomplissement de ces opérations
- qu'elle présente, vis-à-vis du risque électrique, un comportement compatible avec la bonne exécution de ces opérations.
- qu'elle dispose dans l'entreprise des équipements de protection individuelle nécessaires à la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées

Le symbole d'habilitation ne suffit pas à lui seul à définir le titre d'habilitation: le champ d'application doit être complètement renseigné.

L'EMPLOYEUR doit préciser les limites à appliquer aux habilitations, notamment:

- les types d'ouvrages ou d'installations concernés;
- la localisation des ouvrages ou des installations ou des parties d'ouvrages ou d'installations;
- le type d'opération d'ordre électrique ou d'ordre non électrique autorisé;
- les limites de tension

Une information sur les instructions de sécurité générales relatives à la prévention du risque électrique doit, lorsqu'elles existent, compléter cette formation.

Cet avis doit être archivé par l'EMPLOYEUR jusqu'au prochain recyclage de son titulaire. Il est établi sur la base des niveaux d'HABILITATION demandés par l'EMPLOYEUR de l'apprenant et peut présenter des réserves sur le comportement de l'apprenant ou des remarques sur les moyens, l'environnement, les procédures existantes; il peut enfin faire l'objet de propositions de niveaux différents de ceux souhaités.

SUIVI :

L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des modifications du contexte de travail de l'intéressé(e), notamment dans les cas suivants:

- une mutation de l'habilité(e) avec changement du signataire du titre, un changement de fonction, une interruption de la pratique des OPERATIONS pendant une longue durée (de l'ordre de 6 mois par exemple), une modification de l'aptitude médicale, un constat de non-respect des prescriptions régissant les OPERATIONS, une modification importantes des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS (évolution du matériel ou de la structure), notamment lorsque la nature des causes de danger et les niveaux de risque évoluent, une évolution des méthodes de travail, une évolution de la réglementation.

A l'issue de cet examen, l'HABILITATION est soit maintenue, soit modifiée, soit suspendue.

Si des besoins de formation sont exprimés ou constatés, ils doivent être satisfaits au moyen d'un recyclage ou d'un complément de formation.

RECYCLAGE :

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des OPERATIONS effectuées, notamment de la complexité ou fréquence des OPERATIONS, de l'évolution technologique des matériels, de la diversité des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR. La périodicité recommandée est de 3 ans.

Il appartient à l'EMPLOYEUR de définir les modalités de ce recyclage après avoir évalué les compétences de son personnel, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique (questionnaire, entretien, épreuve pratique, logiciels spécialisés, etc ...). Le recyclage ne peut être entrepris et validé que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature.

Pour tout renseignement, notre équipe est à votre disposition : HP Formation - BELIGNEUX

Tél : 04.72.25.45.45 ou par mail : administratif@hp-formation.fr

Retrouvez aussi toutes nos informations sur notre site internet :

www.hp-formation.fr